

CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 - 14H00 à la salle du Vivier

COMPTE-RENDU affichage

Après avoir constaté que le quorum était atteint, madame la Maire ouvre la séance à 14h04.

Apres avoir constate que	ic qu	or arri ctart atternt, mada	iiiic ia i	viaire davie la scarice à 1-	+110+.
1 - Karine HUNKELER	Р	8 - Daniel POULLAIN	AE	14 - Guy SOULET	Р
2 - Gilles FRELAUT	Р	9 - Laurence LAINE	Р	15 - Stéphanie SOULET	AE
3 - Mireille ELIE	Р	10 - Joël BANCE	Α	16 - Jacky HUCHER	Р
4 - Bruno LAROSE	Р	11 - Philippine CARTEL	AE	17 - Michèle BELLET	Р
5 - Sabrina CATEL	Р	12 - Vincent BEUZELIN	AE	18 - Jean-Marc PRUVOST	Р
6 - Pascal TACCONI	Р	13 - Sandrine LUCAS	AE	19 - Armelle MOUSSE	Р
7 - Valérie FERLET	AE				

Absents ayant remis un pouvoir :

Valérie FERLET a donné pouvoir à Laurence LAINE, Daniel POULLAIN a donné pouvoir à Mireille ELIE Philippine CARTEL a donné pouvoir à Pascal TACCONI, Vincent BEUZELIN a donné pouvoir à Gilles FRELAUT, Sandrine LUCAS a donné pouvoir à Sabrina CATEL, Stéphanie SOULET a donné pouvoir à Guy SOULET

Absents excusés: Valérie FERLET, Daniel POULLAIN, Philippine CARTEL, Vincent BEUZELIN,

Sandrine LUCAS, Stéphanie SOULET

Absents: Joël BANCE

Mme MOUSSE informe le Conseil qu'elle sera obligée de quitter la réunion à compter de 16H30.

1/ Approbation des procès-verbaux du 20/02/20 - 28/05/20 et du 04/06/20

2/ EAU ET ASSAINISSEMENT : RQPS

3/ COMMISSIONS

- Commission des impôts
- Création commissions Cinéma et Noël
- Election des membres des commissions communales

4/ PERSONNEL

- Création contrat saisonnier
- Contrat de remplacement
- Convention bénévolat Bibliothèque

5/ FINANCES

- Tarifs communaux
- DM1 création article 10226 titres de recettes : « taxe d'aménagement »
- Achat porte vélos pour information

6/ VENTE DE BIENS - 17, rue Félix Faure
7/ DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS
ETABLISSEMENT DE TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX
8/ VENTE MATERIELS TECHNIQUES
9/ QUESTIONS DIVERSES

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal TACCONI

DESIGNATION D'UN AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE :

Christelle DOURNEL, Directrice Générale des Services, assistant aux débats sans prendre part au vote.

1/ Approbation des procès-verbaux du 20/02/20 - 28/05/20 et du 04/06/20

PV du 20/02/20 - vote uniquement pour les élus de la mandature précédente (4 élus)

Remarque:/

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 4

PV du 28/05/20 Remarque : /

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 18

PV du 04/06/20 Remarque : /

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 18

2/ EAU ET ASSAINISSEMENT : RQPS 2019

47-2020 - DELIBERATION: RQPS 2019 EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable.

Le Conseil Municipal accepte:

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'eau
- de décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- de décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- de décider de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 18

2/ COMMISSIONS

a/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

33-2020 b - DELIBERATION: CCID

Suite à des erreurs matérielles et à un changement de règlementation de la désignation des commissaires,

Le Conseil Municipal accepte la liste suivante

- 32 commissaires à proposer :
- 16 titulaires / 16 suppléants :

titulaires	titulaires	suppléants	suppléants
Brigitte POUZIZE	Maurice MAINE	Rodolphe VERN	Jerôme SANDRET
Isabelle GUILLOT	Francine BEUZELIN	Gaëlle PRANGER	Guillaume LEROY
Alain BAILLEUL	Gérard MARCHAND	Denise FREULET	Ginette CORBILLON
Véronique BRUNEL	Karine CHEMIN	Fabienne MAILLARD	Nathalie GINER
Dominique BAZATTE	Daniel LERAT	Matthieu BLOQUET	Jean-Claude MAREST
Hervé MAILLARD	Dominique LEMERCIER	Alain FIHUE	Franck DRAPIER
Emilie CARTEL	Gilles LEVASSEUR	Berengère FORMENTIN	Daniel MONFRAY
Janine SALLE	Laurent LEJEUNE	Emmanuelle TAVERNIER	Moïse CORBILLON

Vote: Abstentions: 4 Contre: / Pour: 14

b/ COMMISSION COMMUNALE - création et désignation des élus

48-2020 - DELIBERATION: CREATION DES COMMISSIONS CINEMA ET NOËL

Le Conseil Municipal accepte de créer deux commissions pour la durée du mandat.

Les commissions Cinéma et Noël : 3 membres dans chaque commission.

M^{me} HUNKELER, présidente

Commission Cinéma: vice-président(e): Daniel POULLAIN

Membres élus : Elie Mireille, Daniel POULLAIN

M^{me} HUNKELER, présidente

Commission Noël: vice-président(e): Mireille ELIE
Membres élus: Elie Mireille, Daniel POULLAIN
Vote: Abstentions: Contre: Pour: 18

4/ PERSONNEL

a/ Création contrat saisonnier

49-2020 - DELIBERATION: CREATION CONTRAT SAISONNIER

Considérant qu'il sera nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour le service administratif,

La personne qui sera recrutée aura pour fonction d'analyser le besoin et de proposer des solutions de mise en place selon les règlementations en vigueur pour la création d'une Maison des Jeunes.

Ce travail sera réalisé en collaboration et sous la responsabilité de M. POULLAIN, adjoint Tourisme, Animation, Culture, Jeunesse sur la période du 13/07/2019 au 28/08/2019 inclus à raison de 18h/35 ème. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal accepte.

Vote: Abstentions: 4 Contre: / Pour: 14

b/ Contrat de remplacement

M^{me} la Maire demande d'ajourner ce sujet, le projet a été abandonné à ce jour.

C/ Convention bénévolat Bibliothèque

Pour information,

M^{me} la Maire rapporte qu'une convention de bénévolat a été signée pour la bibliothèque entre la Commune et M^{me} Nathalie Giner, professeure et personnel qualifiée, formée aux métiers du livre demeurant, à SAINT-SAENS.

5/ FINANCES

50-2020 - DELIBERATION: TARIFS COMMUNAUX

Considérant la délibération 21-2018,

Considérant le budget primitif 2020,

- Le Conseil Municipal confirme pour 2020 les tarifs communaux, restant inchangés par rapport à 2018, sauf pour les tarifs de la bibliothèque
- Décide de l'application des tarifs à compter du 13 juillet 2020

Bibliothèque

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 18

51-2020 - DELIBERATION: BUDGET COMMUNE - DM1 - CREATION ARTICLE 10226

La Commune doit rembourser une taxe d'aménagement indûment perçue pour un montant de 907.92 euros, correspondant à des permis de construire modifiés ou annulés.

Madame la Maire propose une déliberation modificative n°1 et de modifier le budget voté en février 2020.

Le Conseil decide donc :

de prendre en Dépenses d'investissement au 2113 - 2 000 € et ajouter en Dépenses Investissement 10226 + 2 000 €

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 18

- Achat porte vélos pour information

M^{me} la Maire rapporte qu'un projet de porte-vélos va mis en place cet été en utilisant deux places de parking, ces emplacements, à définir avec le policier municipal, seront situés :

- rue du Général De Gaulle
- rue Dillard

Selon la place disponible, ce seront soient des portes-vélos de 3 ou 5 places.

Le coût devrait être au maximum de 800 euros TTC selon modèles sélectionnés à ce jour.

6/ VENTE DE BIENS: 17, rue Félix Faure

52-2020 - DELIBERATION : VENTE DE BIENS : 17, RUE FELIX FAURE

Madame la Maire informe qu'une nouvelle proposition d'achat est parvenue en mairie pour la propriété communale située au 17, rue Félix Faure.

Un géomètre a été sollicité pour réaliser la division pour un montant de 2640 euros TTC.

La délibération 37-2019 a été prise pour le même objet, avec le changement de la mandature, il est nécessaire de reprendre une délibération.

Madame la Maire informe donc le Conseil Municipal de la volonté de vendre l'immeuble situé au 17, rue Félix Faure (parcelle AP 462 en partie), acquis en date du 14/06/1993 au prix de 53 350 euros (350 000 francs).

Elle précise que ce bien est libre d'occupation, et que sera détachée la voirie passant en dessous de l'immeuble pour permettre l'accès aux bâtiments publics et à la sente de La Varenne.

Le Conseil accepte

- cette éventuelle cession d'immeuble au prix de 90 000 euros à plus ou moins 10%.
- d'habiliter Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant. Les frais de notaire et géomètre seront pris en charge par l'acquéreur.

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 18

7/ DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ETABLISSEMENT DE TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

53-2020 - DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ETABLISSEMENT DE TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

M^{me} la Maire demande si des listes sont déposées pour cette désignation.

Une seule liste est déposée : « Liste Karine HUNKELER ».

M^{me} la Maire demande si des listes sont déposées pour cette désignation.

Une seule liste est déposée : « Liste Karine HUNKELER ».

1. Mise en place du bureau électoral

M^{me} Karine HUNKELER, maire a ouvert la séance.

M. Pascal TACCONI a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée¹ était remplie.

M^{me} la maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir

M. /M^{mes} Mireille ELIE, Jean-Marc PRUVOST, Karine HUNKELER, Sabrina CATEL

M^{me} la maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

COMPTE RENDU - Conseil Municipal – 10 /07/2020- 5/7

Résultats de l'élection

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	18
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
e.	Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	14

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste Karine HUNKELER	14	5	3

1.1. Proclamation des élus

M^{me} la maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe 1.

Refus des délégués²

M^{me} la maire n'a constaté aucun refus de délégué (s) après la proclamation de leur élection.

8/ VENTE MATERIELS TECHNIQUES

54-2020 - DELIBERATION : VENTE MATERIELS TECHNIQUES - LIVRES

Le Conseil Municipal accepte que les biens suivants soient vendus après estimation par un professionnel, excepté pour le scooter (moteur Hors Service) vendu 1 euro symbolique.

Les estimations faites, elles seront transmises aux élus pour information.

Les ventes pourront se faire en ligne sur des sites permettant aux collectivités de le faire.

- Scooter 125 HS (moteur Hors Service)
- Tracteur tondeuse ISEKI SGR 19 équipé du système de tonte SBC500
- Pulvérisateur avec rampe pour tracteur

.

- Epareuse HONDA GX 340
- Souffleur de feuille BILLY GOAT

Suite au « désherbage » de la bibliothèque, des livres ont été retirés des étagères, et ils seront proposés à la vente au vide grenier le dimanche 26 juillet, entre 50 cts et 1 euro.

Vote: Abstentions: / Contre: / Pour: 18

9/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Pour information, des devis à des entreprises sont en cours pour la réalisation de travaux voirie urgents :

- Reprise de caniveau latéral rue d'Enfer
- Construction d'une allée piétonne rue Dillard
- Remplacement caniveau central rue Notre Dame de Boulogne

Observations:

M^{me} HUCHER demande quel sera le matériau utilisé pour le remplacement du caniveau central. M. SOULET indique qu'il s'agira de béton.

b/ Pour information, un projet de vente pour 1 euro symbolique est en cours pour la vente d'une bande de terrain pour la création d'un parking pour le futur cabinet dentaire à la SCI du Moulin Argenté.

La Commune est en attente de la division cadastrale faite par un géomètre à la charge de la SCI du Moulin Argenté.

Ensuite, il sera nécessaire de faire une demande aux Domaines pour en connaître la valeur foncière, permettant de prendre une délibération.

M^{me} la Maire précise que la Commune va mettre à disposition une « base de vie aux entreprises », elle sera remise en l'état de départ après les travaux. Par ailleurs, une noue de rétention d'eau est aussi prévue sur ce projet.

M. PRUVOST fait observer que la zone des Aulnaies fait partie des compétences de la communauté des communes Bray Eawy.

M^{me} la Maire précise que cette parcelle n'en fait pas partie.

c/M. FRELAUT prend la parole, et tient à préciser que la Commune n'a pas pour projet actuel de vendre l'ancien Hôtel où se situe l'enseigne « Vival ». En effet un bail commercial court jusqu'en 2023, ceci donnant donc la possibilité à la Commune de réfléchir au devenir de ce bâtiment.

M. PRUVOST rappelle que le PLU donne un droit de préemption de trois ans sur les baux commerciaux.

d/ M^{me} BELLET demande le coût du nouveau bulletin communal « le Mag » pour la conception graphique et l'impression.

M. TACCONI indique le montant de 1 euros par imprimé.

e/ M^{me} BELLET demande le déroulement de la manifestation du 14 juillet, si la Fête du Choux va avoir lieu, et déplore de nouveau le manque de communication sur les affaires communales, au regard de l'obligation du Conseil Municipal de le faire (charte de l'élu).

M^{me} la Maire indique que la manifestation du 14 juillet sera réduite à son minimum pour les participants au regard de la situation sanitaire.

Par ailleurs, elle indique que la fête du Choux est au programme, et réitère sa position d'informer les élus de l'opposition quand « certaines affaires » seront clôturées.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la Maire lève séance à 15h29.